

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation : 02 décembre 2021**  
**Date d'affichage : 02 décembre 2021**  
**Nombre de conseillers : en exercice : 15**  
**Présents : 12**  
**Votants : 15**  
**Dont pouvoir (s) : 03**

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE HUIT DECEMBRE A DIX-NEUF HEURES , le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Jean-Luc ENJALBERT, Frédéric BESNARD, Bernard LEBOEUF, Françoise COHAN, Sandra LEBOURGEOIS, Elodie DESABAYE, Francine DESABAYE, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD.

**Pouvoirs de** : Madame Céline RECHER à Madame Sandra LEBOURGEOIS, Monsieur SCHWARTZ à Monsieur LOEB et Monsieur Jérôme BOURLET DE LA VALLEE à Jean-Luc ENJALBERT.

**Absents excusés** : Céline RECHER, Pascal SCHWARTZ et Jérôme BOURLET DE LA VALLEE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc ENJALBERT

**Redevance transport et distribution GAZ**

Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz et par les canalisations particulières.

Madame la Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25/04/07 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance de gaz (et pour le réseau de transport de gaz, le cas échéant) au taux maximum en fonction des linéaires exprimés en mètres, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier,

**Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré : 15 voix POUR, 00 voix POUR et 00 ABSTENTIONS**

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.  
AUTORISE Madame la Maire à prendre les arrêtés nécessaires et à transmettre les titres comptables.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20211208-DB07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021



Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray